



FAQ relative au concept de protection contre le Covid19 (version valable à partir du 6 juin 2020)

Par cette FAQ, la FST essaie de répondre aux questions qui ont été posées en rapport avec le concept de protection et les documents complémentaires. La FAQ est mise à jour en continu.

Concept de protection contre le Covid-19: Mise en œuvre au Sport populaire

Thème	Question	Réponse	Rédigé/ actualisé
Généralité	Chaque fédération, société de tir ou exploitant d'installation de tir doit-elle/il réaliser son propre concept de protection?	NON , le concept de protection (valable à partir du 06.06.20) s'applique à toutes les fédérations et sociétés de tir de la FST. Les sociétés de tir doivent réaliser un concept simple et détaillé pour une mise en œuvre pratique dans leur propre stand sur la base du concept de protection de la FST.	01.06.20
Règlementations générales	Les réglementations du concept succinct d'avant le 6 juin 2020 ne sont plus en vigueur.	<ul style="list-style-type: none">- La règle des 5 personnes est supprimée- La délimitation de secteurs est supprimée- La désinfection des pas de tir n'est plus obligatoire	
Chap. A Installation de tir en général	L'installation de tir appartient au DDPS Quelles conditions doivent être respectées si notre société de tir s'entraîne sur une installation de tir militaire?	Le concept de protection de la FST est le concept en vigueur. Si le commandant de la place d'armes a ordonné des instructions particulières, celles-ci doivent être respectées.	
Chap. A Installation de tir PC	Changement de la cible en carton sur le ramène-cible pendant le tir Le carton (du ramène-cible) peut-il être changé dans le stand PC?	OUI, le fonctionnaire doit porter le masque de protection lors du changement de cible car la distance de 2m ne peut être assurée.	



Thème	Question	Réponse	Rédigé/ actualisé
Chap. A Besoin de place	Quel besoin en place doit être respecté pour les personnes qui s'entraînent/participent aux concours et les fonctionnaires?	Personnes qui s'entraînent/participent aux concours: une surface d'entraînement d'au moins 10m ² doit être disponible par personne. Fonctionnaires: respecter la distance des 2m ou 4m ² .	
Chap. A Occupation du stand de tir 300m	Est-il possible d'occuper plus d'une cible sur deux, en particulier lors des concours?	C'est possible, il existe essentiellement deux possibilités: <ul style="list-style-type: none">- Séparation des cibles par une paroi de séparation, par exemple en plexiglas ou un film plastique solide- Respecter un temps de tir inférieur à 15 minutes entre tireurs adjacents Si cette durée ne peut être respectée, il est impératif de tenir une liste de présence à des fins de suivi.	
Chap. A Occupation du stand de tir 25m	Est-il possible d'occuper plus d'une cible sur trois, en particulier lors des concours?	Oui, il est possible d'occuper une cible sur deux. Il existe essentiellement deux possibilités: <ul style="list-style-type: none">- Séparation des cibles par une paroi de séparation, par exemple du plexiglas ou un film de plastique solide- Respecter un temps de tir inférieur à 15 minutes entre tireurs adjacents Si cette durée ne peut être respectée, il est impératif de tenir une liste de présence à des fins de suivi.	
Chap. F Liste de présence	<i>Une liste de présence doit-elle être obligatoirement tenue?</i> Une personne physique doit-elle effectuer le contrôle d'entrée et de sortie?	OUI , une liste de présence doit être tenue (simplification du suivi des contacts), surtout si plus d'une cible sur deux est utilisée au fusil ou au P10/P50, ou plus d'une cible sur trois au P25. Non, cela peut également être effectué au moyen d'une liste Excel où tout le monde doit s'inscrire. Toutefois, quelle que soit la forme sous laquelle les informations sont saisies, une personne chargée de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de la liste (entraînement ou concours) doit être	



Thème	Question	Réponse	Rédigé/ actualisé
		nommée.	
Annexe Schémas de principe	Quelles sont les possibilités d'occuper plus de place aux stands 300m et 25m?	<p>En principe, seule une cible sur deux (300 m) ou une cible sur trois (25 m) peut être utilisée afin de respecter la distance de 2 m.</p> <p>Toutefois, il est possible d'occuper plus de place en prenant des mesures supplémentaires (murs de protection, etc.). Il incombe toutefois à l'installation de tir ou à la société de tir de veiller à ce que les règles de base (par exemple, aucun contact à moins de 2 m pendant plus de 15 minutes) soient respectées. Dans le cas contraire, un contrôle de présence doit être effectué pour permettre le suivi des contacts en cas d'infection.</p>	